

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal tenue le **septième jour du mois de février deux mille dix-sept**, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, André Jetté	
M. Stephen Matthews, conseiller et maire suppléant,	district 2
M. Jacques Decoeur, conseiller,	district 3
M. Denis St-Jacques, conseiller,	district 4
M. Marc Bertrand, conseiller,	district 5

Les membres présents forment le quorum.

Sont absents :

M. Roland Weightman, conseiller,	district 1
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

POINT N° : 1

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 19 h 03 et présidée par monsieur André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

POINT N° : 2

2017-02-R017

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 7 FEVRIER 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre en y apportant les modifications suivantes :

- Ajout du point 4.13 - Mandat d'établissement d'une structure salariale et politique de rémunération du Service-conseil en ressources humaines et relations du travail de la FQM
- Ajout du point 4.14 - Porte ouverte du Club Holstein des Laurentides à la ferme Cloutier et Frères à Saint-André-d'Argenteuil – Demande d'aide financière
- Ajour du point 6.7 - Embauche d'une stagiaire au service des finances
- Ajout du point 7.5 - Octroi du contrat de balayage des rues, des stationnements et le nettoyage des puisards égouts pluviaux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-02-R018

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JANVIER 2017

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Matthews, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 4 GESTION ADMINISTRATIVE

POINT N° : 4.1 AVIS DE MOTION

POINT N° : 4.2 PROJETS DE RÈGLEMENT

POINT N° : 4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS:

POINT N° : 4.4

CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de la correspondance du mois de janvier 2017.

POINT N° : 4.5 DÉPÔT DE REQUÊTES DE CITOYENS :

POINT N° : 4.6 MOTION DE FÉLICITATIONS

POINT N° : 4.6.1

2017-02-R019

MOTION DE FELICITATIONS AUX LUTINS DU PERE NOËL

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews:

De déposer une motion de félicitations aux Lutins du Père Noël pour l'organisation du défilé du Père Noël et pour le dépouillement de l'arbre de Noël qui a eu lieu en décembre 2016.

Félicitation à tous pour l'excellent travail !

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. Les Lutins du Père Noël, M. Martin Simard, président

POINT N° : 4.7

2017-02-R020

SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPE DE L'UMQ

ATTENDU que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat.

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans.

QUE la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres.

QUE la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudiqué.

QUE la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. UMQ, Mme Isabelle Lanier
Service des finances*

POINT N° : 4.8

2017-02-R021

RESOLUTION D'APPUI POUR LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS QUI FAVORISENT UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF : POUR UN QUEBEC EN SANTE !

CONSIDÉRANT qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

CONSIDÉRANT que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

CONSIDÉRANT que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et des parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc. ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Matthews et appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

De signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitaó, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 4.9

2017-02-R022

SIGNATURE DU BAIL ENTRE M. HERBERT VON FALKENHAUSEN ET LA MUNICIPALITE DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL RELATIFS A L'USAGE D'UN TERRAIN MUNICIPAL POUR LA REALISATION DU PONT DE GLACE PRIVE

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil ledit bail commercial entre monsieur Herbert Von Falkenhausen et la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil pour une période de 3 ans soit 2017 à 2019 et ce, aux conditions énumérées audit bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 4.10

2017-02-R023

DESIGNATION D'UN SUBSTITUT AU MAIRE A TITRE DE REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que dans le cas que ni le maire ni le substitut désigné en vertu de la résolution numéro 2015-12-R312 ne seront disponibles pour assister aux caucus et/ou aux séances du conseil de la MRC d'Argenteuil en 2017;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Matthews, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur et RÉSOLU ce qui suit :

QUE, conformément à l'article 210.24 de la loi sur l'Organisation territoriale municipale, monsieur le conseiller, Marc Bertrand soit désigné à titre de substitut dans le cas que ni le maire ni le substitut désigné en vertu de la résolution numéro 2015-12-R312 ne seront disponibles, pour représenter la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil au sein du conseil de la MRC d'Argenteuil lors des caucus et/ou aux séances de 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. MRC d'Argenteuil, M. Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Marc Bertrand, conseiller
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier

POINT N° : 4.11

2017-02-R024

MANDAT A LA FIRME « ÉDITIONS MEDIA PLUS COMMUNICATION » POUR LA PRODUCTION GRATUITE DU CALENDRIER MUNICIPAL 2018 ET 2019

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite conclure une entente concernant la production d'un calendrier municipal pour les années 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT que la compagnie Éditions Média Plus Communication a présenté une offre gratuite des plus intéressantes pour la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité le contrat entre la municipalité et la firme Éditions Média Plus concernant le projet d'édition gratuite du calendrier pour les années 2018 et 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. M. Marc Delceux, Éditions Média Plus Communication
Service des finances
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Karine Bocquet, coordonnatrice communautaire

POINT N° : 4.12

2017-02-R025

FESTIVAL DE MUSIQUE ELECTRONIQUE AIM – NIVEAU SONORE DE L'ACTIVITE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a loué une partie du Parc Carillon à des promoteurs afin d'y présenter un évènement musical extérieur;

CONSIDÉRANT que les promoteurs tiendront un festival annuel de musique;

CONSIDÉRANT que le niveau sonore de l'activité sera supérieur à la norme prescrite par le règlement numéro 60 sur les nuisances;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté le règlement 60-2-2015 de façon à autoriser par résolution du conseil la mise en place d'une norme spéciale ponctuelle pour les évènements de ce genre;

CONSIDÉRANT que le festival AIM est une activité musicale et que le niveau acceptable pour cette activité extérieure sera légèrement plus élevé que les normes en vigueur habituelles;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Matthews, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

Que les membres du conseil municipal autorisent le bruit et le niveau sonore à la limite du terrain du Parc Carillon et de ses accès, un niveau d'un maximum de 80 décibels pendant la nuit, soit de 22 h à 7 h, et d'un maximum de 100 décibels le jour, période comprise entre 7 h 01 à 21 h 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Festival de musique AIM
Service d'urbanisme*

POINT N° : 4.13

2017-02-R026

MANDAT D'ETABLISSEMENT D'UNE STRUCTURE SALARIALE ET POLITIQUE DE REMUNERATION DU SERVICE-CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL DE LA FQM

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents reliés au mandat d'établissement d'une structure salariale et politique de rémunération du Service-conseil en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Service-conseil en ressources humaines et relations du travail FQM
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

POINT N° : 4.14

2017-02-R027

PORTE OUVERTE DU CLUB HOLSTEIN DES LAURENTIDES À LA FERME CLOUTIER ET FRÈRES À SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que le Club Holstein des Laurentides, organisme à but non lucratif, réunissant la grande majorité des producteurs laitiers de notre région, tiendra le 25 février prochain son activité annuelle « Portes ouvertes » à la Ferme Cloutier & Frères à Saint-André-d'Argenteuil ;

CONSIDÉRANT que cet événement aura un impact très positif sur le tourisme et les gens locaux dans notre municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

QUE le conseil municipal accepte de verser une aide financière de 100 \$ au Club Holstein des Laurentides pour cet événement.

De payer cette dépense à même le fonds GENS, dans le code budgétaire 02 70290 972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. : Club Holstein des Laurentides, M. Gilbert Bélisle, trésorier
Service des finances*

POINT N° : 5

1^{er} PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur André Jetté, maire ouvre la période de questions à 19 h 17 pour se terminer à 19 h 19.

Une (1) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 6 GESTION FINANCIÈRE

POINT N° : 6.1

2017-02-R028

COMPTE À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand et résolu:

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 11 janvier 2017 au 7 février 2017, totalisant 195 608.39 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 6.1.1

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 11 janvier 2017 au 7 février 2017 par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement 58-C au montant de 11 296.27 \$.

POINT N° : 6.2

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER

Achats autorisés en vertu du règlement n° 80-D – Délégation de pouvoir - Liste

POINT N° : 6.3

DEPOT DU RAPPORT BUDGETAIRE AU 31 JANVIER 2017

Rapport budgétaire au 31 janvier 2017

POINT N° : 6.4

DEPOT DES RAPPORTS MENSUELS AU 31 JANVIER 2017

- Solde des folios bancaires au 31 janvier 2017 ;
- Taxes à recevoir au 31 janvier 2017.

POINT N° : 6.5 SOUTIEN FINANCIER

POINT N° : 6.5.1

2017-02-R029

ASSOCIATION DES RESIDENTS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE 400 \$

CONSIDÉRANT l'intention de l'Association des résidents de l'Office municipal d'habitation de Saint-André-d'Argenteuil (OMH) d'organiser des activités afin de favoriser la participation des résidents pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT le peu de ressource financière disponible au sein de ce comité et la volonté du conseil d'encourager une telle action communautaire afin d'aider les résidents à sortir de leur isolement ou souvent en manque d'exercice physique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews;

D'accorder une aide financière de quatre cent 400 \$ dollars à l'Association des résidents de l'Office municipal d'habitation à titre d'encouragement à l'organisation des activités pour l'année 2017.

De payer cette somme à même le code budgétaire 02 70190 971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Monsieur Germain Gagné, Président
Service des finances*

POINT N° : 6.5.2

2017-02-R030

SOCIETE D'HORTICULTURE D'ARGENTEUIL – ADHESION 2017-2018 – 50 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques;

Que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil adhère à titre de membre de soutien pour l'année 2017-2018 pour la somme de 50 \$.

De payer cette dépense à même le code budgétaire 02 70190 972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Société d'horticulture d'Argenteuil
Service des finances*

POINT N° : 6.6

2017-02-R031

CROIX-ROUGE CANADIENNE, DIVISION DU QUEBEC — CONTRIBUTION ANNUELLE ENTENTE SERVICES AUX SINISTRES POUR L'ANNEE 2017

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil utilise les services aux sinistrés dispensés par la Croix-Rouge canadienne, division du Québec depuis plusieurs années déjà;

CONSIDÉRANT qu'il y a une entente triennale entre la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil et la Société canadienne de la Croix-Rouge;

CONSIDÉRANT que lorsqu'il s'agit d'un engagement, la Municipalité doit le faire en adoptant une résolution à cet effet;

CONSIDÉRANT que les taux pour l'année 2017 est de 0,16 \$ par personne;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews:

D'autoriser le paiement de 2017 pour la somme de 516,16 \$ (3226 X 0,16 \$).

D'autoriser Monsieur le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil tous les documents reliés à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Croix-Rouge canadienne, division du Québec, Mme Suzie Lavoie
Monsieur Benoît Grimard, Directeur général et secrétaire-trésorier
Monsieur Sylvain Modérie, responsable du SSISTA et coordonnateur des mesures d'urgence*

POINT N° : 6.7

2017-02-R032

EMBAUCHE D'UNE STAGIAIRE AU SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil est soucieuse d'aider au développement de sa main-d'œuvre sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que ce stage permettra à la stagiaire d'obtenir son diplôme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

Que le conseil municipal embauche madame Marie-Josée Tremblay à titre de stagiaire à la comptabilité pour une période de 120 heures débutant le 21 février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Dossier de l'employée
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping
M. Jean-Philippe Filion, Président du syndicat*

POINT N° : 7 TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

POINT N° : 7.1

2017-02-R033

ACHAT SUPPLEMENTAIRE DE SEL A DEGLACER POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres, par voie d'invitation, pour la fourniture de sel à déglacer pour les chemins d'hiver pour la saison hivernale de 2016-2017;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a besoin de sel à déglacer supplémentaire pour terminer la saison hivernale 2016-2017;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand:

D'INCLURE le préambule pour faire partie intégrante de la présente résolution.

D'ACCEPTER l'achat supplémentaire de 100 tonnes de sel à déglacer au coût de 9 387.00. \$ plus taxes pour l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Compass Minerals
Service des finances
M. Gilbert Ladouceur, service des travaux publics*

POINT N° : 7.2

2017-02-R034

ACHAT SUPPLEMENTAIRE D'ABRASIF POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres, par voie d'invitation, pour la fourniture de sable abrasif pour les chemins d'hiver pour la saison hivernale de 2016-2017;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a besoin de sable abrasif supplémentaire pour terminer la saison hivernale 2016-2017;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews:

D'INCLURE le préambule pour faire partie intégrante de la présente résolution.

D'ACCEPTER l'achat supplémentaire de 1 200 tonnes de sable abrasif au coût de 21 626.82 \$ plus taxes pour l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Uniroc
Service des finances
M. Gilbert Ladouceur, service des travaux publics*

POINT N° : 7.3

2017-02-R035

AJOUT D'UN LAMPADAIRE SUR LA RUE DES PELOUSES

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit faire l'installation d'un nouveau lampadaire lequel serait situé en face du numéro civique 620, des Pelouses;

CONSIDÉRANT que le Directeur des travaux publics a préparé un plan identifiant l'emplacement et recommande l'installation d'un nouveau lampadaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

D'ACCEPTER l'installation d'un nouveau lampadaire près du 620, des Pelouses;

D'AUTORISER le service des travaux publics à présenter une demande auprès de la compagnie Hydro Québec dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Hydro Québec
Service des finances
M. Gilbert Ladouceur, service des travaux publics*

POINT N° : 7.4

2017-02-R036

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE GDG ENVIRONNEMENT LTEE POUR LE CONTROLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS POUR LES ANNEES 2017, 2018 ET 2019

CONSIDÉRANT la volonté de maintenir un service de contrôle biologique des insectes piqueurs sur une partie du territoire de la municipalité pour les années 2017, 2018 et 2019 avec option de renouvellement pour les années 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT la demande de soumission publique effectuée par l'entremise du système électronique d'appel d'offres (SEAO);

CONSIDÉRANT le procès-verbal rédigé par monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier suite à l'ouverture des soumissions effectuée le 20 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été déposées et ouvertes dans les délais prescrits;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur :

D'ACCEPTER la soumission de la firme GDG Environnement Ltée pour effectuer le contrôle biologique des insectes piqueurs, conformément aux documents d'appels d'offre, aux montants précités :

2017	114 342.64 \$ taxes incluses
2018	116 067.26 \$ taxes incluses
2019	117 791.89 \$ taxes incluses

avec option de renouvellement pour les années 2020 et 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. GDG Environnement Ltée, M. Richard Vadeboncoeur
M. Gilbert Ladouceur, directeur des travaux publics
Service des finances*

POINT N° : 7.5

2017-02-R037

OCTROI DU CONTRAT DE BALAYAGE DES RUES, DES STATIONNEMENTS ET LE NETTOYAGE DES PUISARDS EGOUTS PLUVIAUX

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil doit effectuer chaque année, le balayage des rues, des stationnements sous sa juridiction dans les secteurs de Saint-André-Est, de la Baie et de Carillon ainsi que le nettoyage des puisards;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des propositions de prix auprès de quatre (4) entrepreneurs pour exécuter les travaux avec option de renouvellement pour 2018, lesquels sont;

Entretien J.R Villeneuve :	2017 : 31 452.56 \$	2018 : 31 452.56 \$
Groupe Villeneuve :	2017 : 16 856.83 \$	2018 : 16 856.83 \$
Marquage Lignax inc.	2017 : 13 015.17 \$	2018 : 13 181.88 \$
Balai Nomad inc. :	soumission refusée pas conforme	

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews :

D'accepter l'offre de service de la compagnie Marquage Lignax inc au montant de 13 015.17 \$ taxes incluses pour l'ensemble du travail soit le balayage des rues, des stationnements et du nettoyage des puisards.

D'accorder le contrat pour 2017.

Description des travaux :

36 240. km de route ;
5 125 m2 de stationnements ;
190 puisards.

D'autoriser le service des finances de la municipalité à émettre le paiement à la fin des travaux, à la suite de l'inspection et l'acceptation des travaux par le directeur des travaux publics.

De payer cette somme comme suit :

Code de Grand livre	Montant
02-32500-523	13 015.17 \$ taxes incluses

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Marquage Lignax inc.
Service des finances
Service des travaux publics, monsieur Gilbert Ladouceur*

POINT N° : 8 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

POINT N° : 8.1

2017-02-R038

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRES DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUEBEC (CPTAQ) AFIN DE PERMETTRE L'ENTREPOSAGE DE MATIERES FERTILISANTES A LA PROPRIETE SISE AU 1720, CHEMIN DU COTEAU-DES-HETRES SUR LES LOTS 2 623 548 ET 4 207 526 DANS LA MRC D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT la demande faite par le propriétaire de la propriété sise au 1720, chemin du Coteau-des-Hêtres sur les lots 2 623 548 et 4 207 526 du cadastre du Québec, afin de permettre l'entreposage de matières fertilisantes;

CONSIDÉRANT qu'il y a une ferme à vache laitière sur cette propriété et ce, en conformité avec la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'activité demandée est complémentaire à la ferme;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de faire une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) compte tenu de l'usage dans cette localisation en zone agricole permanente ;

CONSIDÉRANT que le dossier sera soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller _____, il est résolu:

Le vote est demandé par monsieur le conseiller Stephen Matthews. Monsieur le conseiller Marc Bertrand vote pour. Messieurs les conseillers Denis St-Jacques, Jacques Decoeur et Stephen Matthews votent contre la présente résolution.

QUE le Conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil appuie la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre l'entreposage de matières résiduelles de fertilisant (MRF), tels que des résidus agroalimentaires (ex : Résidus Kraft Canada, résidus laitiers, résidus de betterave...) à la propriété sise au 1720, chemin du Coteau-des-Hêtres sur les lots 2 623 548 et 4 207 526 du cadastre de Québec.

REJETTÉE

c.c. CPTAQ
Service d'urbanisme

POINT N° : 8.2

2017-02-R039

NOMINATION DE DEUX (2) OFFICIERS RESPONSABLES A L'APPLICATION ET L'ADMINISTRATION DES REGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews :

DE NOMMER à titre d'officier responsable à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme tel que prévu à l'article 9 du Règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 42 et ses amendements, messieurs Gilbert Ladouceur, directeur des Travaux publics et Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. M. Gilbert Ladouceur, directeur des Travaux publics
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier

2017-02-R040

POINT N° : 8.3

**EMBAUCHE D'UNE INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT
PAR INTÉRIM TEMPORAIRE UN MOIS AU SERVICE DE L'URBANISME –
MME. SYLVIE MOORE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a un urgent besoin de combler temporairement le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement par intérim au service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un poste temporaire ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil souhaite accroître la qualité de services offerts à la population ;

CONSIDÉRANT les besoins du service de l'urbanisme ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur :

D'autoriser l'embauche de madame Sylvie Moore, pour effectuer le remplacement temporaire, pour une période déterminée d'un mois, d'un employé qui sera absent et non disponible en raison d'une absence motivée.

D'autoriser le début de l'emploi à compter du 3 février 2017 aux conditions de travail prévues à la convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Mme Sylvie Moore
Service de la Paie
M. Jean-Philippe Fillion, Président du syndicat
M. Benoît Grimard, direction générale*

POINT N° : 9 SANTÉ, BIEN-ÊTRE

POINT N° : 9.1

AUCUN POINT SOUMIS

POINT N° : 10 LOISIRS ET CULTURE

POINT N° : 10.1

RAPPORT DE LA BIBLIOTHEQUE

Aucun dépôt du rapport de la bibliothèque;

POINT N° : 10.2

COMPTE RENDU DE DIFFERENTS COMITES

Compte rendu du Service récréatif et communautaire;

POINT N° : 11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

POINT N° : 11.1

**RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE POUR
LE MOIS DE JANVIER 2017**

Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois de janvier 2017.

POINT N° : 11.2

2017-02-R041

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA MISE EN ŒUVRE LOCAL DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SECURITE INCENDIE DE LA MRC D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que le ministre de la sécurité publique a approuvé le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil le 19 août 2005;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, chacune des municipalités constituantes de la MRC d'Argenteuil doivent transmettre une copie papier du rapport annuel d'activités locales dans les trois (3) mois de la fin de son année financière auprès de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité a déposé auprès des membres du conseil, le 7 février 2017, copie dudit rapport annuel d'activités locales pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews et RÉSOLU comme suit :

Que le conseil de la municipalité de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le rapport annuel d'activités locales de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie de la MRC d'Argenteuil pour l'année 2016 ;

Que le conseil de la municipalité de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre à la MRC d'Argenteuil ledit rapport annuel d'activités locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c: M. Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC d'Argenteuil
M. Sébastien Beauchamp, Technicien en prévention incendie de la MRC d'Argenteuil
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Sylvain Modérie, directeur sécurité incendie*

POINT N° : 11.3

2017-02-R042

ADOPTION DU BILAN ANNUEL D'ACTIVITES DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que le service de sécurité incendie procède à un bilan annuel de ses activités;

CONSIDÉRANT que le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité a déposé auprès des membres du conseil, le 7 février 2017, copie dudit Bilan annuel d'activités du service de sécurité incendie pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur et RÉSOLU comme suit :

Que le conseil de la municipalité de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le Bilan annuel d'activités du service de sécurité incendie pour l'année 2016;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c: M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Sylvain Modérie, directeur sécurité incendie*

POINT N° : 11.4

2017-02-R043

ACQUISITION DE QUATRE (4) HABITS DE COMBAT POUR POMPIER (BUNKER SUITS)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer graduellement les habits de combat des pompiers ;

CONSIDÉRANT que le rythme de ce remplacement déjà établi est de quatre habits par année;

CONSIDÉRANT que ces achats, au nombre de quatre (4) pour 2017 sont prévus aux prévisions budgétaires du service sécurité incendie;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand Appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques,

D'entériner l'achat de quatre (4) habits de combat pour pompiers de la compagnie Aréo-Feu au montant de 2 095 \$ chaque pour un total de 8 380 \$ avant taxes selon la soumission numéro 227094 du 3 février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. M. Sylvain Modérie, directeur SSI
Service des finances*

POINT N° : 12

2° PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 55 pour se terminer à 20 h 13.

Deux (2) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 13

2017-02-R044

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand:

De lever la séance à 20 h 14 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

**André Jetté,
Maire**